

Accès à l'établissement

L'entrée et la sortie se font uniquement par le pont (sur le trottoir) et la grille principale

Les deux allées à gauche et à droite de la grille d'entrée sont des accès privés strictement interdits, sauf personnels autorisés.

La zone située entre le pont et la grille est une zone de passage. Les piétons ne doivent pas s'y attarder, et les véhicules ne peuvent y stationner (plan Vigipirate).

☐ HORAIRES DES COURS

Les cours ont lieu de 8h à 18h, du lundi au vendredi (17h le vendredi), par séquences rythmées par une sonnerie. Deux récréations sont prévues, le matin et l'après midi. Lors des interours, les élèves se rendent directement au cours suivant.

☐ ACCES A L'ETABLISSEMENT

- L'accès à l'établissement est permis pour tout élève dès l'ouverture des grilles le matin (au plus tard 7h30), et jusqu'à 18h30 le soir, sauf le vendredi (17h30). Un élève doit pouvoir justifier à tout moment de sa qualité et de son emploi du temps en présentant son carnet de correspondance sur demande de n'importe quel membre du personnel.
- Les élèves qui ont cours d'EPS attendent leur professeur pour l'appel face à la restauration.
- L'accès à l'ascenseur est soumis à autorisation.

☐ SORTIE EXCEPTIONNELLE DE L'ETABLISSEMENT

Une famille venant chercher son enfant, par exemple pour maladie, accident, rendez vous médical, doit se présenter au service de Vie Scolaire afin d'y signer une décharge.

☐ GARAGE DES VELOS

Les personnels et les élèves sont autorisés à garer leur deux roues dans l'espace réservé à cet effet. Le garage est situé à l'extérieur de l'établissement, n'est pas gardé et le lycée décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Textes de référence

Règlement Intérieur

Articles de référence du RI : 7, 15, 19, 20

Modalité 04 : horaires des cours

Ces modalités d'application sont assimilables au Règlement Intérieur 8 jours après leur publicité par voie d'affichage et/ou communication

Dernière impression
le 02/02/2016 08:34:00